

CERTIFICAT DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE

Le certificat de maturité spécialisée s'adresse aux élèves qui envisagent d'entrer dans une Haute école spécialisée et ayant auparavant obtenu un certificat de culture générale.

EN DÉTAIL

Le certificat de maturité spécialisée est délivré après une année de formation complémentaire au certificat de culture générale. Il se décline en différents domaines. Il permet d'accéder aux procédures d'admission des Hautes écoles spécialisées et de la Haute école pédagogique, en fonction du domaine choisi.

DOMAINE	DESCRIPTION	DÉBOUCHÉS
ARTS ET DESIGN (MSAD)	Lors de son inscription, l'élève choisit une option dans laquelle il présentera son dossier de candidature (arts visuels, cinéma, design graphique, design industriel, media & interaction design, photographie). La formation vise à acquérir le savoir-faire et les techniques de base en arts et design.	Procédure d'admission dans une filière bachelor du domaine design et arts visuels d'une HES
MUSIQUE (MSM)	La formation contient des cours d'instrument, des cours de théorie de la musique et de solfège, ainsi que des projets en formations diverses selon la filière choisie (classique ou jazz et musique actuelle).	Procédure d'admission dans une Haute école de musique (HEMU)
ORIENTATION PÉDAGOGIE (MSOP)	La formation est donnée en école. La formation comporte des cours dans cinq disciplines ou domaines d'études, ainsi que deux disciplines cantonales obligatoires. Une part importante de la formation implique du travail personnel à domicile.	Procédure d'admission à la formation à l'enseignement dans les degrés préscolaire et primaire
SANTÉ (MSS)	La formation comprend des semaines de cours et d'activités pratiques en laboratoire, ainsi que des semaines de stage dans des institutions socio-sanitaires et dans le monde du travail au sens large.	Procédure d'admission dans les HES du domaine de la santé
TRAVAIL SOCIAL (MSTS)	La formation comporte des prestations pratiques (40 semaines dont au moins 20 semaines dans une institution du domaine social). Elle vise à familiariser avec le milieu des métiers de l'humain et avec ses usagers, évaluer ses aptitudes personnelles et professionnelles ainsi qu'à affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES dans le domaine du travail social.	Procédure d'admission dans les HES du domaine du travail social.
COMMUNICATION ET INFORMATION (MSCI)	Quatre filières de formation sont proposées (information documentaire, informatique de gestion, ingénierie des médias, tourisme). Selon la filière choisie, les élèves suivent des cours de connaissances professionnelles et effectuent un stage professionnel, ou alors une formation en école.	Procédure d'admission d'une Haute école de gestion ou de tourisme

CONDITIONS D'ADMISSION GÉNÉRALES

Chaque orientation est ouverte en priorité aux titulaires d'un certificat de culture générale de la même option. Le certificat des autres options est admis moyennant l'acquisition d'un complément de formation.

CONDITIONS D'ADMISSION PARTICULIÈRES

✓ **Domaine arts et design :**
dossier personnel et entretien d'admission.

✓ **Domaine musique :**
audition d'admission et court entretien.

Domaine communication et information :
2 séjours linguistiques (allemand et anglais) de 3 semaines chacun au minimum. Un séjour au moins doit être effectué avant l'entrée en formation.

✓ **Domaine Orientation pédagogie :**
avoir effectué un séjour linguistique attesté de 6 semaines consécutives au moins dans une région de langue allemande, en principe l'Allemagne ou l'Autriche.

Les candidats qui souhaitent enseigner l'anglais sont soumis aux mêmes conditions.

CONTENU DES COURS

Le programme comporte des cours, des stages et la réalisation d'un travail de maturité. Pour plus de détails, consulter les pages à ce sujet sur le site de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) www.vd.ch/gymnase.

SUR INTERNET

www.vd.ch/gymnase
www.vd.ch/orientation

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont enregistrées auprès du gymnase fréquenté par l'élève intéressé durant sa 3^e année. Les candidats qui ont obtenu leur certificat antérieurement s'adressent à la direction du gymnase qui correspond à l'aire de recrutement de leur domicile.



Dépôt des inscriptions :
fin du mois de janvier

ET APRÈS ?

Le certificat de maturité spécialisée permet l'accès aux procédures d'admission des Hautes écoles spécialisées du même domaine.

Les titulaires d'une maturité spécialisée peuvent également accéder aux hautes écoles universitaires moyennant la réussite de l'examen complémentaire Passerelle maturité professionnelle / maturité spécialisée - hautes écoles universitaires.